

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2021

---

MODERNISER LUTTE CONTREFAÇON - (N° 4555)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 1, après le mot :

« municipale »,

insérer les mots :

« et les gardes champêtres ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La vente de cigarettes à la sauvette est un réel fléau pour notre société. Ces trafics ne sont pas seulement présents dans nos villes mais également dans nos campagnes. De nombreux villages ne disposent pas d'agents de police municipale mais de gardes champêtres, il est donc impératif de leur donner les mêmes moyens de lutter efficacement contre ce trafic.